

SEMESTRE 2							
Code UE	LISTE ELEMENTS	ECTS	COEFF	DATE	HORAIRE	ENSEIGNANT	SALLES
MAJEURES							
L10H2A01	Histoire ancienne : Orient Egypte, Grèce, Rome du Vème millénaire au 1er Millénaire av JC	4	4	13/03/2024	8H00-10H45	Pelat Mathieu	A.200.1
L10H2A02	Asie ancienne (jusqu'au XVIè s.)	4	4	18/03/2024	8H00-10H45	Pelat Mathieu	S.41
L10H2A03	Haut moyen âge Ivème siècle - Xème	4	4	09/04/2024	8H00-10H45	Pelat Mathieu	A.200.1
L10H2A04	Amérique ancienne (jusqu'au XVIème siècle) majeure/mineure	4	4	15/04/2024	8H00-10H45	Pelat Mathieu	S.41
L10H2A05	Renforcement de la langue orale et écrite	2	2			Brigitte CASSIRAME	
MINEURES : 1 mineure au choix							
L10E2I01	Anglais : Grammaire et civilisation anglaise	6	6	29/03/2024	11h30 - 12h30 10h30 - 11h30	FOLIO NICOLAS Austin KEHOE	A.LACAUSSADE
L10D2I01	Allemand : Langue, culture et histoire des pays germanophone 2	6	6	19/04/2024	7h30 - 9h30	Reinhold Hargasser	S.51
L10G2I01	Géographie : Environnement, usages et sociétés	6	6	19/04/2024	10h00 - 12h00	Béatrice Moppert	A. CADET
L10C2I01	Espagnol : Littérature hispanique. Introduction aux lettres hispaniques	6	6	05/04/2024	10h30 - 12h30	Pierre Coy	A. CADET
L10H2I01	Histoire : Hist moderne Europe XVIè	6	6	19/04/2024	8h30-10h30	Philippe LE-TREGUILLY	A.550
L10I2I01	Infocom : Présentation des métiers infocom	6	6				
COMPETENCES TRANSVERSALES							
L10T2SAN	Anglais	2	2				
L10T2SES	Espagnol : Littérature hispanique. Introduction aux lettres hispaniques	2	2	24/04/2024	13H30-15H00	Tracy Poinin Coulin	S.52 (Ecrit)
L10H2T01	Méthodologie du travail en histoire	2	2	22/04/2024	08H00-12H00	Jérôme FROGER	

Fait le 09/02/2024

RAPPEL : La sortie n'est autorisée qu'après une durée d'une heure, provisoire ou définitive, et sur avis de l'enseignant(e) responsable. Les sorties se font à tour de rôle. Aucun objet personnel n'est autorisé sur la table : trousse, téléphones portables, ordinateur (sauf nécessité pour l'épreuve), dossiers, papiers etc. seront rangés dans le sac personnel de l'étudiant(e). Chaque étudiant(e) dépose son sac dans un endroit de la salle indiqué par les enseignant(e)s. Aucune communication est autorisée entre les étudiant(e)s, après le début de l'épreuve, sauf avis contraire des enseignant(e)s. Voir les informations en ANNEXE 2 du Règlement des études de l'UFR LSH.